

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 5 octobre 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 16 Votants : 16 Résultat du vote : Unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procuration :

Excusés : - Absents : M. Joël COMBALBERT, M. Franck SEGONNE, Mme Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

M. Alain MALMON a été élu secrétaire.

Délibération n° 6 : Emploi contractuel

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité et afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité aux services technique pour l'entretien automnal des espaces verts il conviendrait de créer l'emploi ci-dessous.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut au 1^{er} échelon du grade de nomination.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 14 octobre 2025 au 31 janvier 2026	1	Adjoint Technique	Agent d'entretien polyvalent	35 heures

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus,
- **CHARGENT** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat.
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré le 9 octobre 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme


Le Maire
Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Alain MALMON

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)